

LES CEE SONT DESORMAIS PARTOUT

Alors que commence la 5^e période (4 ans) du dispositif des CEE en France

Conférence Centrale Energie 8/12/2021_Benoit FERRES_Partie 1

Bilan des 4 premières périodes

Préambule

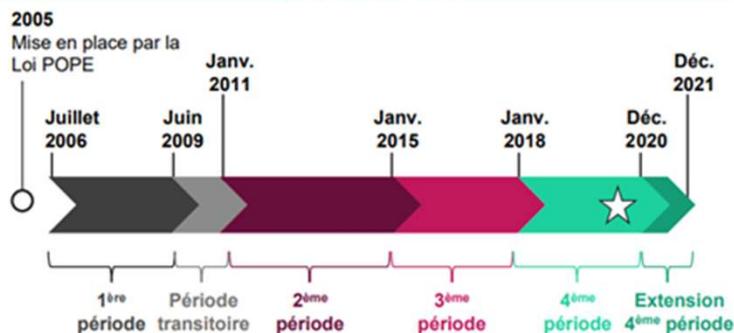
Certificats d'Economie d'Energie (1/3) : le dispositif clé de la politique française de maîtrise de la demande énergétique

Le dispositif des CEE, principal instrument de la politique environnementale française, vise en priorité les gisements d'économie d'énergie des secteurs diffus

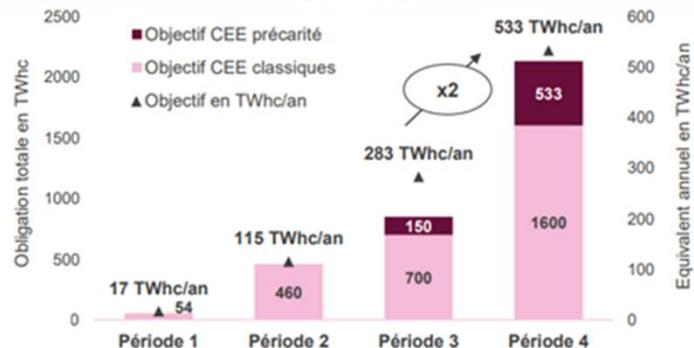
- Créé en 2005 par la loi de Programmation et d'Orientation de la Politique Énergétique (POPE), le dispositif des CEE a été conçu pour contribuer à la **maîtrise de la consommation énergétique française dans les secteurs diffus** : principalement le bâtiment, mais aussi la petite et moyenne industrie, l'agriculture ou les transports.
- Ces secteurs ont un caractère diffus, c'est à dire qu'ils agrègent un très grand nombre de « petits consommateurs ». Le dispositif vise ainsi les vendeurs d'énergie qui s'adressent à ce marché de masse en multipliant les petites opérations.
- Les opérations éligibles aux CEE sont ainsi réparties dans six secteurs d'activités : résidentiel, tertiaire, transports, industrie, agriculture et réseaux.
- En 2016, une **obligation supplémentaire dédiée aux ménages précaires** est introduite au sein du dispositif pour lutter contre la précarité énergétique.

A noter : sur les secteurs résidentiel et tertiaire, le dispositif s'adresse principalement aux bâtiments et installations existants. La performance des nouvelles constructions est orientée par la réglementation thermique.

Un dispositif dans sa 4^{ème} période d'obligations, dont la durée a récemment été étendue d'un an



Une obligation CEE en forte croissance à chaque nouvelle période d'obligations



(Source étude Public Sia Partner Octobre 2020)

Rappel des grands principes de fonctionnement 1/2

Préambule

Certificats d'Economie d'Energie (2/3) : un dispositif innovant qui s'appuie sur les vendeurs d'énergie pour inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie

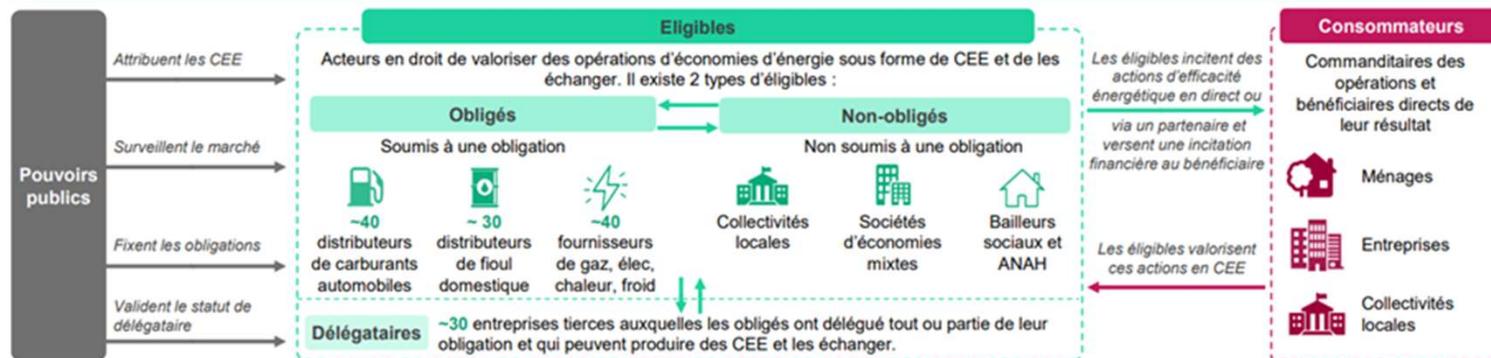
Principe

- Le dispositif des CEE repose sur **une obligation**, par période de 3 ans, de **réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie** (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles) – appelés les « **obligés** ».
- Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : **ménages, collectivités territoriales ou entreprises**.
- L'objectif pluriannuel est **réparti entre les obligés en fonction de leurs volumes de ventes et du prix des énergies finales**. En fin de période, ces derniers doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de CEE équivalent. **S'ils ne respectent pas leurs obligations, ils sont tenus de verser une pénalité libératoire élevée** : 15 €/MWhc manquant.

Modalités pratiques

- Un CEE est un **document émis par les services du ministère chargé de l'énergie**, aux acteurs éligibles prouvant qu'une action d'économies d'énergie a été réalisée.
- Les CEE sont **matérialisés par leur inscription sur un compte individuel ouvert dans le registre national des CEE** : le registre Emmy.
- L'**unité de mesure du CEE est le kWh cumac** = kWh d'énergie finale **cumulée et actualisée**, sur une durée de vie normative. Cela représente une quantité d'énergie économisée grâce aux opérations mises en place.

Une chaîne de production et de financement des CEE qui implique de nombreux acteurs

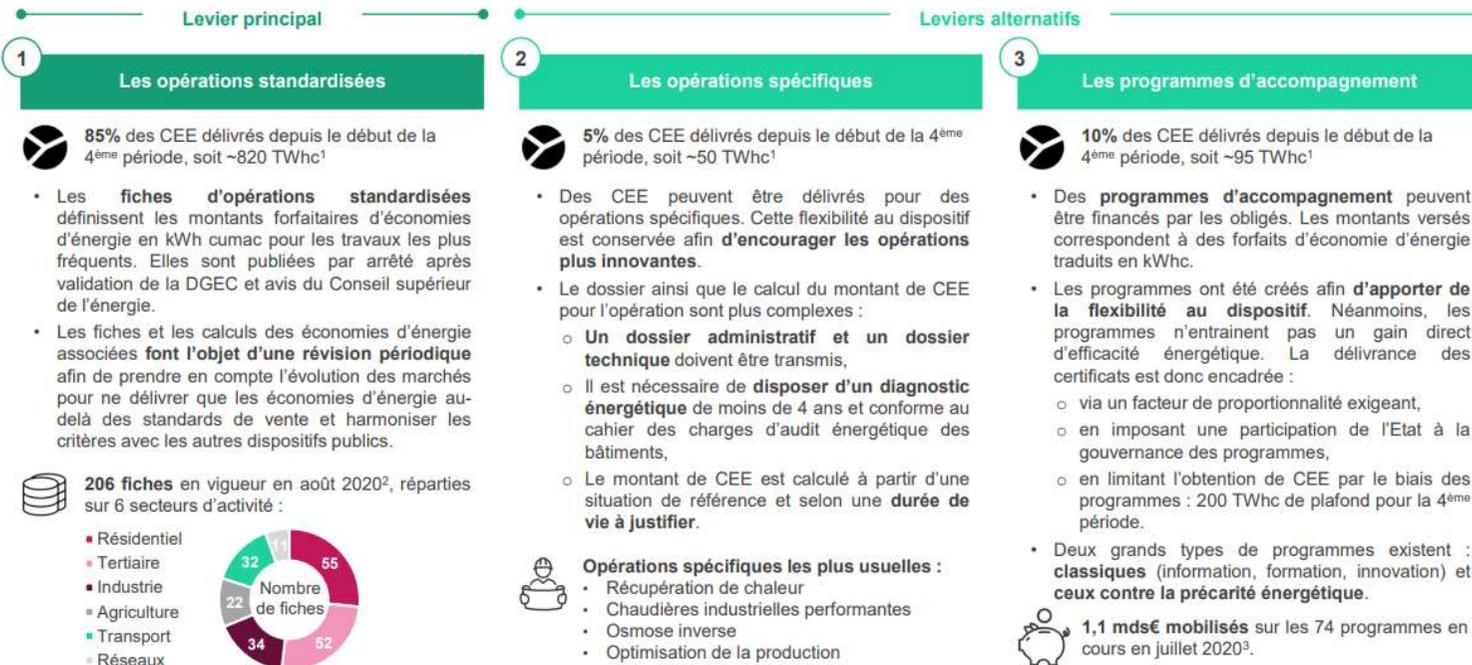


(Source étude Public Sia Partner Octobre 2020)

Rappel des grands principes de fonctionnement 2/2

Préambule

Certificats d'Economie d'Energie (3/3) : la majorité des certificats d'économie d'énergie sont produits par le biais d'opérations standardisées référencées dans un catalogue de fiches standardisées



Hors CEE, la majorité des dispositifs réglementaires français sont des instruments spécifiques à chaque secteur d'activité

Dispositifs réglementaires en faveur de la maîtrise de la demande en énergie

Focus 2 : Synthèse des principaux dispositifs français de Maitrise de la Demande en Energie¹ retenus dans le cadre de l'étude

	Résidentiel	Tertiaire	Transport	Industrie
Mécanisme d'obligation d'économie d'énergie	Certificats d'Economie d'Energie : opérations standardisées et spécifiques			
	Certificats d'Economie d'Energie : programmes d'accompagnement			
Instruments financiers & fiscaux	MaPrimeRenov' (ex-CITE et Habiter Mieux Agilité ANAH)	Grand Plan d'Investissement 2018-2022 – Bâtiments publics Subventions, prêts et fonds propres de la Caisse des dépôts et de l'Etat	Bonus-malus sur les véhicules neufs	Fonds chaleur Ademe
	Aides de l'ANAH à destination des ménages modestes		Prime à la conversion	Prêts verts BPI ²
	Prêts : éco-prêt à taux zéro et éco-prêt logement social	Prêt éco-énergie de la BPI ² à destination des PME et TPE	Taxes additionnelles carte grise	Investissements d'avenir
	TVA à taux réduit	Fonds chaleur Ademe	Taxes sur les véhicules de sociétés	Horizon 2020
Normes & réglementations	Réglementations Thermiques neuf (RT 2012 & future RE 2020) et existant			
		Décret tertiaire (loi ELAN)	Normes européennes sur les véhicules neufs	
		Audit énergétique des grandes entreprises		
		Normes ISO NF 50001 Management de l'énergie		
Systèmes d'étiquetage énergétique	Diagnostic de Performance Energétique des bâtiments (DPE)		Etiquetage énergie des véhicules neufs	Classification européenne des moteurs électriques
	Etiquetage énergétique des appareils électriques			

Légende : Dispositif retenu dans la suite de l'étude

La majorité des dispositifs réglementaires français sont des instruments financiers et fiscaux spécifiques à chaque secteur d'activité.

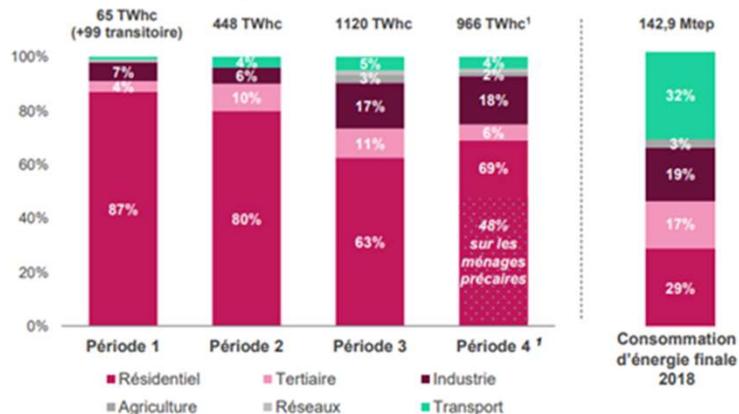
Mais en pratique une répartition des CEE très inégale

Dispositifs réglementaires en faveur de la maîtrise de la demande en énergie

Focus 3 : Production des Certificats d'Economie d'Énergie par secteur d'activité

Une répartition des CEE délivrés par secteur d'activité inégale en proportion du poids des secteurs dans la consommation d'énergie finale française

Evolution de la répartition de la production de CEE par secteur d'activité en base 100 comparée à la répartition de la consommation d'énergie finale en 2018



Source : Analyse Sia Partners d'après DGEC (2020) et SDES (2019)

- Le secteur résidentiel concentre une large part des économies d'énergie générées via le dispositif CEE, particulièrement importante en proportion de son poids dans la consommation d'énergie nationale. Malgré une baisse en 3^{ème} période, un rebond est constaté sur la 4^{ème} période en cours, majoritairement porté par les actions d'économies d'énergie mises en place auprès des ménages en situation de précarité énergétique.
- Le renforcement et l'extension du dispositif Coup de Pouce depuis janvier 2019 (nouvelles offres éligibles, renforcement du montant des primes, extension de la cible à l'ensemble des ménages) et les bonifications de CEE associées contribuent largement à ce rebond du secteur résidentiel dans la production de CEE : ~465 TWhc générés par le nouveau dispositif Coup de Pouce² sur les ~660 TWhc de CEE résidentiels¹ générés à date sur la 4^{ème} période.
- En revanche, d'autres secteurs diffus tels que le secteur des transports, ou encore le secteur tertiaire sur la 4^{ème} période, sont beaucoup moins mobilisés par les obligés en proportion de leur poids dans la consommation d'énergie nationale.

En théorie, le dispositif des CEE permet aux acteurs obligés d'inciter l'ensemble des consommateurs d'énergie (particuliers, entreprises, collectivités) à réaliser des actions d'économie d'énergie, quel que soit leur secteur d'activité. En pratique, les obligés mobilisent majoritairement le secteur résidentiel, depuis le début du dispositif et encore aujourd'hui, pour remplir leur obligation. D'autres secteurs diffus, comme le tertiaire et les transports, sont encore très peu exploités.

« Le renforcement et l'extension du dispositif Coup de Pouce depuis janvier 2019 (nouvelles offres éligibles, renforcement du montant des primes, extension de la cible à l'ensemble des ménages) et les bonifications de CEE associées contribuent largement à ce rebond du secteur résidentiel dans la production de CEE » [P4]

(Source étude Public Sia Partner Octobre 2020)

Les Bonifications Coup de Pouce P4

- Massification de l'isolation (1€)
 - 2,1 Millions de logements
 - 150 Millions de m2
 - 1,6 Millions de combles
 - 0,5 Millions de planchers
- Massification du changement de chauffage (dont 1€)
 - 900 000 réalisations (Biomasse, PAC (dt hybride), Chaud.THPE)
 - dont 320 000 chauf. Fioul
 - Chauffage tertiaire 1,4 Millions de M2

Coup de pouce P5 :

- Fin isolation
- Fin chauffage sauf PAC

Au profit d'opérations
- soit complexes
- soit de décarbonation

Basculer vers la
**massification de la
Rénovation Globale**

L'importance de la place des CEE en France pour...

Au-delà de l'atteinte des objectifs d'économies d'énergie

La SNBC 2030

ADEME Sept 2021

- contribution du dispositif des CEE à l'atteinte de la trajectoire bas carbone en 2030
 - 30% de l'objectif de la SNBC (Stratégie nationale bas carbone)
 - Vs 20% de 2015 à 2018 des objectifs 2015 et 40% des réalisations
 - surtout à 81% de l'objectif 2030 pour le secteur du bâtiment
 - et 50% dans l'industrie
- la tonne de CO2 évitée par le dispositif des CEE à **29 €/TCO2 cumac** (avec la même méthodologie que pour les économies d'énergie en cumulant sur la durée de vie théorique des réalisations et en actualisant cela à 4%).



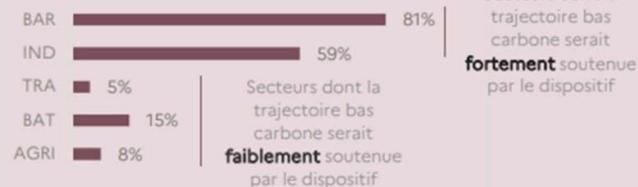
Figure 7 - Economie de GES obtenues par les opérations réalisées entre 2015 et 2018 - Source : Estimation BURGEAP

La pérennité des économies de GES obtenues grâce au dispositif dépend de la durée de vie des fiches.

Au bout de 15 années après la réalisation des actions, plus de la moitié des économies de GES ont « disparu », limitant les économies de carbone aux actions d'isolation réalisées dans le résidentiel et le tertiaire. Dans la réalité, la majeure partie des économies obtenues grâce au remplacement d'équipements sera toujours présente.

Résultat

Contribution du dispositif à l'atteinte de la trajectoire bas carbone en 2030 par secteur



Calcul : Contribution du dispositif pour le secteur en 2030 / (Objectif d'émission du secteur à 2030 - Objectif d'émission du secteur à 2021)

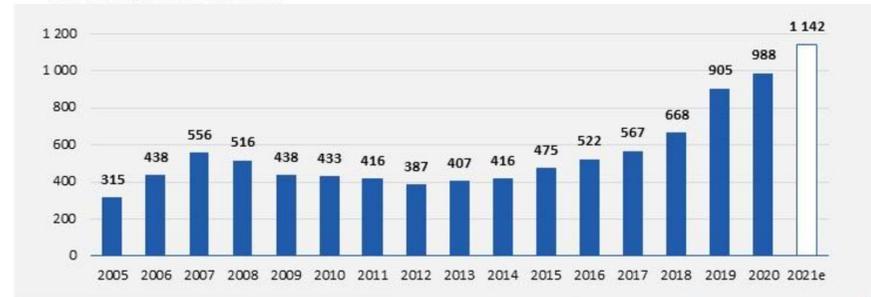
La structuration de filières (notamment grâce aux mécanismes de bonifications sectorielles)

- Montant des primes CEE soutenant la réalisation de travaux moins énergivores : **2,6 à 4 Milliards d'euros par an**
- Effet de levier (montant des investissements) :

15 à 20 Milliards d'euros par an

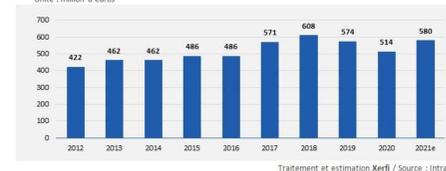
- Massification des travaux d'isolation pendant le 4^e période, avec les effets pervers associés, notamment en terme d'exécution
- Un exemple de filière industrielle boostée : la PAC

■ Ventes de pompes à chaleur aérothermiques en France (air/air et air/eau)
Unité : nombre d'unités vendues



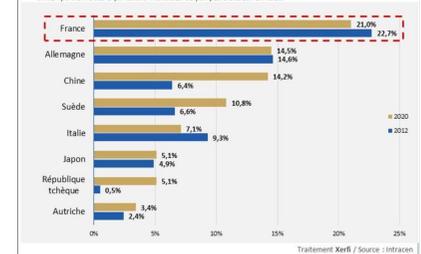
Traitement Xerfi / Source : AFPAC et PAC & Clim'info via Uniclisma

■ Exportations françaises de pompes à chaleur (PAC)
Unité : million d'euros



Traitement et estimation Xerfi / Source : Intracem

■ Principaux pays exportateurs mondiaux de pompes à chaleur en 2012 et 2020
Unité : part en % des exportations mondiales de pompes à chaleur en valeur



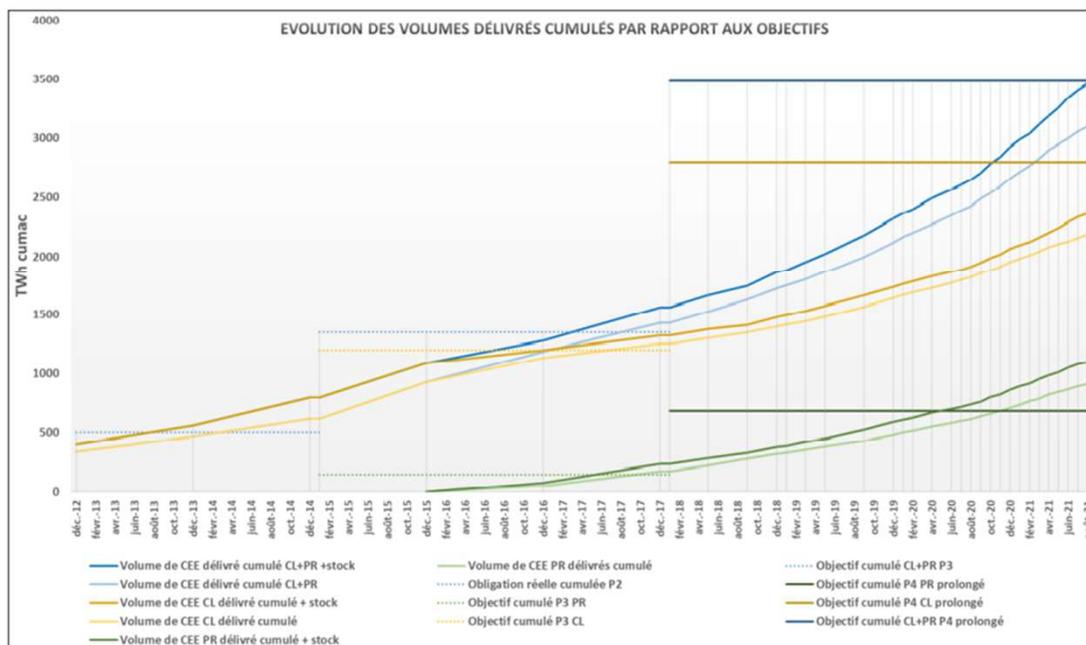
Traitement Xerfi / Source : Intracem

La lutte contre la précarité énergétique

L'Obligation CEE Précarité un succès en P4 (Source Copil DGEC Sept. 2021)



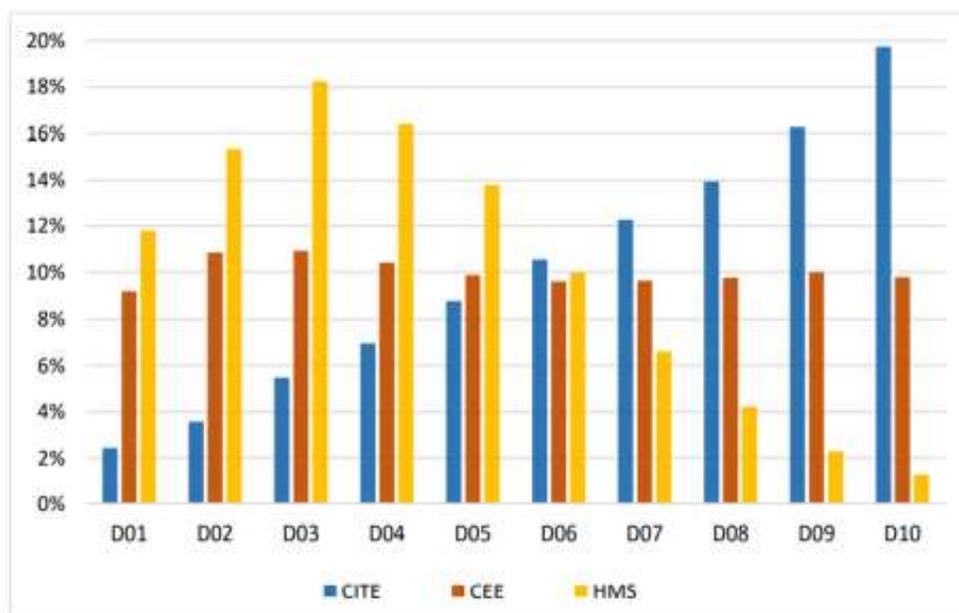
Atteinte des obligations CEE



- 50% des CCE P4 Précarité**
- Ménage modestes
 - Ménages très modestes

La lutte contre la précarité énergétique

Graphique 14 : économies d'énergie, entre 2016 et 2019, par déciles de revenus selon le type d'aide



Champ : France métropolitaine.

Sources : fichiers d'aides à la rénovation (DGFiP, Anah, DGEC); Fidéli 2019, calculs SDES

"la distribution de revenus des bénéficiaires des CEE est très équilibrée »

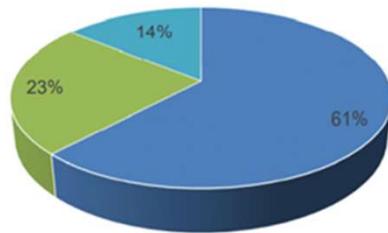
ONRE- Office National de la Rénovation Energétique

Des contrôles ciblés qui pointent les non-qualités

Bilan des contrôles du PNCEE

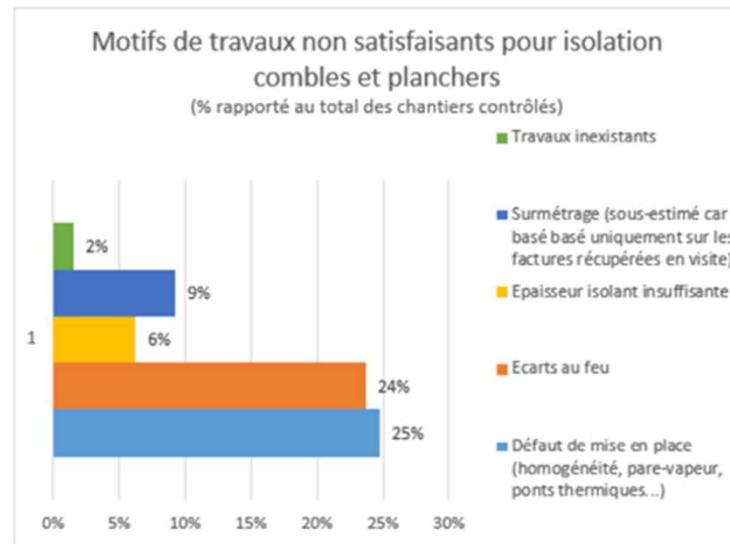
Contrôles par tierce partie sur site : bilan des non-conformités observées

Contrôles isolation de combles et planchers
(basé sur 700 rapports)



• Non satisfaisant 61% • Satisfaisant 23% • Non vérifiable 14%

Même proportion constatée à ce stade
pour isolation des murs (motifs : pare-
vapeurs, fixations insuffisantes)



!! Clé de lecture : Contrôles ciblés